Orléans, vendredi 3 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Orléans, le Parc de la Fontaine de l'Etuvée obtient le label EcoJardin

Situé au nord-est d'Orléans et vaste de plus de 5 ha, le Parc de la Fontaine de l'Etuvée a été aménagé en 1992 au-dessus d'anciennes constructions (thermes) romaines. Il est le 3ème site de la région Centre-Val de Loire a obtenir le label EcoJardin, qui reconnaît et valorise le travail des jardiniers et les efforts qui y sont réalisés en faveur du développement durable.

Le végétal fait partie de l'ADN d'Orléans. La protection de l'environnement et la gestion durable des espaces verts y est une évidence. Une priorité. Orléans mène ainsi une politique environnementale et d'embellissement de la ville exigeante et cohérente, déjà récompensée par l'obtention du label 4 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris. C'est dans ce cadre que la Ville d'Orléans vient à nouveau d'être récompensée par le label EcoJardin, pour sa gestion du Parc de la Fontaine de l'Etuvée. C'est le premier site du Loiret et seulement le 3ème de la région à obtenir cette distinction.

Le Parc de la Fontaine de l'Etuvée est un parc de 5 ha qui a été aménagé en 1992 au nord-est de la ville. Repris en 2012 l'objectif d'aménagement et de gestion du parc s'est basé sur l'objectif : « biodiversité et paysage » aboutissant en 2013 à l'application d'un plan de gestion différencié.

Le parc de la Fontaine de l'Etuvée présente une riche mosaïque de micro-habitats : noues et bassins, ronciers maintenus, plantes à fleurs en prairie de fauche tardive, zones de friches et anciens vergers, prairie de graminées. L'audit du 21 octobre 2019 réalisé par une structure indépendante a permis de valider la qualité de la gestion écologique mise en place sur le site ainsi que les compétences de l'équipe en charge de la gestion. Parmi les points forts du site :

- Aucun traitement phytosanitaire depuis 2008, comme sur l'ensemble des espaces verts de la Ville depuis 2009
- Pas d'importation de matière organique dans le parc, ni à la plantation, ni pour l'entretien. Pas de ramassage des feuilles. Produits d'élagage broyés et valorisés sur place, en pied d'arbres et arbustes
- Allées désherbées naturellement par le piétinement des usagers du parc
- Pas d'arrosage automatique sur le site. Arrosage manuel uniquement à l'occasion de nouvelles plantations
- Pas de surface imperméabilisée. Site traversé par des noues se déversant dans une mare
- Présence d'une éolienne depuis 2015 pour maintenir en eau la mare. Elle puise l'eau dans la nappe des calcaires de Beauce
- Suivis réguliers de la biodiversité (2011, 2012, 2013, 2016). Les espèces remarquables et les espèces invasives sont identifiées et cartographiées
- Aucun massif fleuri sur le site
- Plantes couvres sols naturellement favorisées
- Une gestion différenciée appliquée depuis 2013. Les interventions de coupes, tailles et élagages sont calées sur l'activité de la faune
- Conservation de prairies naturelles

Contact Presse | Paul Davy | Tel.06-80-80-04-83 | paul.davy@orleans-metropole.fr | www.orleans-metropole.fr

Le label EcoJardin

Depuis 2012, **EcoJardin** est un outil de reconnaissance et de communication en matière de **gestion écologique des espaces verts**. Il permet de valoriser le travail des jardiniers et gestionnaires et sensibilise les usagers aux problématiques du développement durable appliquées aux espaces paysagers. A ce jour, 535 sites en France sont labellisés Ecojardin.

Orléans, durable et engagée

Dès 2009, la Ville d'Orléans s'est munie d'un « plan biodiversité » qui s'est traduit par la mise en place d'une charte « zéro pesticide » appliquée sur tous les espaces verts de la ville. Ce plan biodiversité a été redynamisé en 2015 par un nouveau prisme d'actions autour des bienfaits de la nature. Ce nouveau dynamisme s'est concrétisé par la mise en place de projets participatifs incluant le citoyen dans le verdissement des espaces publics.

En 2011, la Ville d'Orléans s'est dotée également d'une « Charte de l'Arbre » qui a permis notamment d'intégrer au Plan Local d'Urbanisme de nombreux arbres privés comme éléments du paysage et de modifier les documents et cahiers techniques concernant la gestion des arbres du domaine public. Un guide des bonnes pratiques arboricoles a également été distribué aux habitants d'Orléans.

Enfin, dans le but de sensibiliser le plus grand nombre aux questions relatives à la biodiversité et à la protection de l'environnement, le muséum d'histoire naturelle d'Orléans qui vit une profonde métamorphose et deviendra en 2020 le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement, sera un vrai outil de dialogue et de partage autour des grands enjeux scientifiques et environnementaux de notre société. Un lieu unique de transmission de la connaissance et dédié à la biodiversité.

Plus d'infos sur les parcs et jardins d'Orléans
http://www.orleans-metropole.fr/636/les-principaux-parcs-et-jardins.htm